

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 23 novembre 2024

Le samedi vingt-trois novembre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent :

Axel CABLÉ.

Objet : Subvention exceptionnelle au SIESP

Monsieur Sylvain BOSC, adjoint au maire et délégué au SIESP, informe le conseil municipal que le syndicat doit faire des travaux de drainage du terrain de rugby dans les meilleurs délais. Les eaux pluviales du nouveau lotissement, de la route départementale et de l'arrêt de car se déversent sur nos terrains.

En dehors du fait que les joueurs utilisent un terrain souvent détrempe, ceci engage des travaux de réensemencement annuellement.

Le montant de ces travaux de drainage est estimé à 8 000 €.

Le syndicat n'a pas les finances pour payer cette somme et vous sollicite pour le versement au plus tôt d'une subvention exceptionnelle calculée sur le même pourcentage que la contribution annuelle.

Communes	Contribution en %	Montant Subvention
CHEMINAS	11,65	932,00 €
ETABLES	27,65	2 212,00 €
LEMPES	14,16	1 133,00 €
ST VICTOR	30,03	2 402,00 €
SECHERAS	16,51	1 321,00 €
TOTAUX	100	8 000,00 €

Après avoir pris connaissance des termes de cette proposition et après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2 402 € au SIESP afin d'effectuer des travaux de drainage du terrain de rugby à hauteur de fixée pour l'année 2023 à environ 17 007 €.

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL

